



Doc. 15431
25 janvier 2022

En finir avec les disparitions forcées sur le territoire du Conseil de l'Europe

Amendement¹ n° 4

Mme Mariia MEZENTSEVA, Ukraine, Groupe du Parti populaire européen
Mme Lesia VASYLENKO, Ukraine, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
Mme Larysa BILOZIR, Ukraine, Groupe du Parti populaire européen
M. Oleksii GONCHARENKO, Ukraine, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique
Mme Yevheniia KRAVCHUK, Ukraine, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
Mme Olena KHOMENKO, Ukraine, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique
M. Rustem UMEROV, Ukraine, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
Mme Yuliia OVCHYNNYKOVA, Ukraine, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
Mme Olena MOSHENETS, Ukraine, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 11.2.2 par le paragraphe suivant:

«en veillant à ce que le délai de prescription, s'il est appliqué à la disparition forcée, soit long et proportionné à l'extrême gravité de ce crime, et tienne compte de son caractère continu;»

Déposé par:

MEZENTSEVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
BILOZIR Larysa, Ukraine, PPE/DC
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
KHOMENKO Olena, Ukraine, CE/AD
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
MOSHENETS Olena, Ukraine, ADLE
OVCHYNNYKOVA Yuliia, Ukraine, ADLE
UMEROV Rustem, Ukraine, ADLE
VASYLENKO Lesia, Ukraine, ADLE

1. 2022 - Première partie de session

